

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi**

**CELLULE D'APPUI ET DE SUIVI
DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES
CAS/SFD**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2000

Septembre 2001

Tél : 23 70 01 / Fax : 23 85 65

Définition des sigles

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADS	Agence pour le Développement Social
AFD	Agence Française pour le Développement
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
AMAPEF	Association Malienne pour la Promotion des Entreprises Féminines
APIM	Association Professionnelle des Institutions de Microfinance
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIM.SA	Banque Internationale pour le Mali –Société Anonyme
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
CAMEC	Caisse Mutuelle de l'Education et de la Culture
CAS/SFD	Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés
CANEF	Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes
CFORES	Centre de Formation et de Recherche Economique et Social
CMEC/PDR	Caisse Mutualiste d'Epargne et de Crédit/Programme de Diversification des Revenus
CRMD	Caisse Rurale Mutualiste du DELTA
CREP	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêts
CECRA	Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit Autogérées
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérées
FAAF LAYIDU	Fonds d'Appui aux Activités des Femmes
FECECAM	Fédération des Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutual
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GCNM	Groupe Consultatif National pour la Microfinance
GGLS	Group Guaranteed Lending Savings
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IMF	Institution de Microfinance
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
NEF	Near East Fondation
PACCEM	Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali
PASACOOP	Projet d'Appui aux Structures Associatives et Coopératives
PIFD	Promotion des Institutions Financières Décentralisées

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
SG 2000 Sasakawa Global 2000
UMOA Union Monétaire Ouest Africaine

Introduction :

Au cours de l'année 2000, l'activité de la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CAS/SFD) a été principalement menée autour des axes suivants :

- la poursuite des tâches en matière d'agrément, notamment à travers l'étude des dossiers d'agrément et l'examen des dossiers de signature de la convention ;
- la mise à jour du répertoire de la microfinance ;
- le renforcement des capacités techniques de la Cellule à travers la formation des cadres, ce qui aura eu l'avantage de compenser temporairement l'insuffisance numérique de l'effectif ;
- le suivi de l'activité des réseaux de SFD à la fois sur place et sur le terrain (mission de surveillance) ;
- la préparation du rapport d'activité de l'année 1999 ;
- l'organisation des réunions du Groupe Consultatif National pour la Microfinance (G.C.N.M.) ainsi que le suivi des recommandations de ses travaux ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan d'action pour la Microfinance.

Cependant, force est de reconnaître que les résultats enregistrés n'ont pas été sans difficultés, au nombre desquelles il convient de retenir :

- l'insuffisance de l'effectif ;
- le manque de motivation tant dénoncé par toutes les instances impliquées dans la promotion de la microfinance ;
- la non maîtrise, par les réseaux, de la tenue et du suivi des documents comptables et statistiques à communiquer à la Cellule ;
- le retard dans la mise en place des mécanismes d'accès aux fonds d'intervention de la CAS/SFD prévus dans le plan d'action pour la microfinance.

Malgré l'engagement des partenaires au développement impliqués dans la promotion de la microfinance pour aplanir certaines difficultés, des efforts restent encore à faire pour améliorer, à hauteur de souhait, les performances du secteur exposé à d'autres phénomènes dangereux pour sa pérennité.

En effet, le secteur de la microfinance s'est caractérisé, durant l'année 2000, par une dégradation accrue du portefeuille de crédit due principalement, d'une part à la crise cotonnière dont les effets ont été particulièrement ressentis par le réseau « Kafo Jiginew », et d'autre part, par la fraude financière dont le réseau « Nyésigiso » illustre l'exemple le plus significatif.

I - Environnement Economique, Financier et Monétaire du Secteur de la Microfinance

La croissance et le développement des Systèmes Financiers Décentralisés ont été indéniablement influencés par le contexte macro-économique dans lequel ils ont évolué au cours de l'année 2000.

* En 2000, l'évolution de la situation économique et financière a été marquée par une crise dans le secteur cotonnier, une pluviométrie déficitaire, la flambée des prix des produits pétroliers auxquels s'ajoutent la hausse du dollar des Etats Unis et aussi les problèmes connus par certains pays voisins du Mali, sur le plan politique.

La crise dans le secteur du coton résulte à la fois de la baisse des cours mondiaux de l'or blanc et des problèmes survenus dans la gestion de la CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles). La Production de coton graine, au titre de la campagne 2000/2001 a chuté de 50,6 % passant de 459.792 tonnes en 1999/2000, à 233.000 tonnes, sur une prévision initiale de 500.000 tonnes.

Ainsi la part du secteur primaire dans le PIB est en baisse de 0,8 %.

La résultante de tous ces facteurs a été le recul du taux de croissance du PIB qui s'est établi à 4,3 % en 2000 contre 6,6 % en 1999 et un objectif initial de 5,5 %.

L'inflation, restée modérée durant les trois premiers trimestres, s'est légèrement accélérée vers la fin de l'année, en anticipation de la chute de la production céréalière 2000/2001.

Ainsi, le taux d'inflation a affiché une moyenne annuelle de - 0,7 %, contre - 1,2 % à fin Décembre 1999.

Les importations, en volume, exceptées celles liées au secteur minier, ont chuté de 3,5 % en 2000.

Les exportations ont, elles aussi, globalement baissé plus fortement que prévu, ce, malgré une accélération des exportations d'or.

Il en est résulté une chute de 1,5 % du déficit du compte courant (hors dons) de la Balance des paiements, rapporté au PIB, par rapport à 1999.

Au plan budgétaire, le solde de base a atteint, en 2000, un déficit de 13,1 milliards de F/CFA contre une prévision de 9,6 milliards. Le manque à gagner est ainsi estimé à 1,1 % du PIB.

Au plan monétaire, le crédit à l'économie a enregistré une baisse par rapport à son niveau en fin 1999, ce, à cause essentiellement du recul des crédits ordinaires. L'encours des crédits de campagne au titre de l'année 1999/2000, du fait des difficultés de la CMDT, s'est élevé à 30 milliards en fin, Septembre 2000, garantis par l'Etat.

Du fait également de la crise cotonnière, le montant des créances en souffrance dans le secteur de la microfinance qui ne représente que 3% de l'activité de crédit de l'économie, a augmenté de 34,9 % par rapport à son niveau de l'année 1999¹.

La masse monétaire, au sens large, en raison principalement d'un accroissement considérable des avoirs extérieurs nets du système bancaire, a enregistré une augmentation d'environ 12 %*.

* * Sources :

- Mémoandum de Politiques Economiques et Financières pour 2001
- Programme Monétaire de la BCEAO pour le Mali au titre de l'année 2001.

¹ Situations 1999 et 2000 de la microfinance

II – Bilan des activités menées par la Cellule d’Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés

En exécution de sa mission de suivi de l’application de la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés, la CAS/SFD, au titre de l’exercice 2000, a mené les activités suivantes :

- Le Suivi de l’application de la réglementation ;
- le Suivi de l’évolution du secteur de la microfinance ;
- le Suivi de l’exécution du Plan d’Action Nationale pour la Microfinance ;
- L’organisation des réunions du Groupe Consultatif National pour la Microfinance
- La Coordination du Projet "Promotion des Institutions Financières Décentralisées" ;
- La participation aux sessions de formation et aux séminaires.

Par ailleurs, la Cellule s’est appliquée activement dans d’autres activités ayant trait au développement et à la promotion de la microfinance en rapport avec les opérateurs, partenaires financiers et techniques évoluant dans ce secteur.

A - Suivi de l’application de la réglementation sur les SFD

En vertu de la loi 94-040 du 15 Août 1994, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d’épargne et de crédit, la tutelle des SFD relève du Ministre chargé des Finances, qui, conformément aux dispositions de l’ordonnance n° 008/P-RM du 1^{er} avril 1999, l’exerce à travers la CAS/SFD.

A ce titre la CAS/SFD est chargée notamment :

- de l’étude des dossiers d’agrément et de reconnaissance des institutions de microfinance ;
- du contrôle et de la surveillance de ces institutions.

1^o) - Etude des dossiers de demande d’agrément et de reconnaissance.

a) Par rapport à l’agrément

La CAS/SFD a reçu, au cours de l’année, 37 dossiers de demande d’agrément formulées par des institutions mutualistes ou coopératives d’épargne et de crédit. Il s’agit de :

- 5 caisses du réseau Kondo Jigima ;
- 3 caisses du réseau Jéméni ;
- 1 caisse du réseau CECRA ;
- 4 caisses du réseau CAMEC-Education ;

- 1 caisse du réseau Wouri Crédit/Epargne ;
- 9 caisses du groupement de CMEC/PDR/San ;
- 2 caisses du groupement des Caisses Buntunjo ;
- 2 caisses du groupement des Caisses Tonus ;
- 2 caisses du groupement des CREP SG 2000 ;
- 1 caisse du groupement des caisses DAMU O PERE ;
- La caisse ALHER d'Intadeyni ;
- La caisse Techehat d'Anderamboukane ;
- La caisse Tabawit de Menaka ;
- La caisse Niatou de NiamaKoro ;
- La caisse Talawit de Ménaka ;
- L'Union des Caisses CECRA ;
- La caisse intergroupement d'épargne et de crédit Yèrétaso "Rokiatou TALL"

b) Par rapport à la reconnaissance

Les études des 16 dossiers de demande de signature de la convention relatifs aux structures non mutualistes, en cours depuis le premier trimestre de l'année 1999, ont pris fin au mois de juin 2000. Lesdites conventions ont été signées le 20 juin 2000 entre le Ministre chargé des finances et les présidents des structures concernées au cours d'une cérémonie qui a regroupé, outre les présidents des structures concernées, le Directeur de la BCEAO, le président de l'APIM et plusieurs autres invités.

Les associations signataires de la convention, selon le système, sont reparties ainsi qu'il suit :

Système CVECA

- Réseau CVECA Pays Dogon : 3 associations
- Réseau CVECA Première région : 2 associations
- Réseau CVECA Zone Office du Niger : 3 associations
- Réseau PASECA : 1 association
- Réseau PASACOOP : 2 associations

Système de Crédit solidaire

- Missélini : 1 association
- CANEF : 1 association
- NAYRAL /NEF : 1 association
- NYETA MUSOW : 1 association
- PIYELI : 1 association

La liste des structures signataires de la convention est présentée dans le tableau en annexe V.

Ainsi le nombre des institutions de microfinance agréées ou reconnues au 31 décembre 2000 est de :

301 Caisse de base mutuelles agréées,
 11 Unions de caisses,
 2 Fédérations,
 11 Associations de CVECA de 240 caisses de base,
 5 Réseaux de crédit solidaire.

L'analyse du tableau en annexe I fait apparaître un nombre plus élevé de caisses de base mutuelles en activité par rapport au nombre effectivement agréé au 31 décembre 2000 (342 contre 301 caisses agréées). Il ressort un écart de 45 caisses non agréées, pour lesquelles des demandes d'agrément sont à l'étude au niveau de la CAS/SFD.

Par ailleurs, le nombre moyen de caisses de base agréées par région, y compris le District de Bamako, au 31 décembre 2000, est de 33 caisses, contre 29 en 1999.

Toutefois, force est de constater que le nombre de caisses mutualistes agréées dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Kayes et Mopti est largement en dessous de cette moyenne avec respectivement 2, 5, 2, 10 et 12 caisses agréées.

Les structures non mutualistes récemment reconnues interviennent principalement dans les régions de Mopti avec 6 associations, Ségou avec 4 association, District de Bamako et Kayes avec 3 associations chacune.

Au plan organisationnel, 96 % des caisses de base agréées sont affiliées à un réseau ou appartiennent à des groupements, selon le critère d'encadrement ou d'assistance technique.

2°) - La Surveillance et le Contrôle externes

Conformément à la loi, la CAS/SFD s'est, au nom du Ministère chargé des Finances, acquittée de sa mission de surveillance et de Contrôle des SFD. Ainsi, le contrôle exercé par la Cellule a essentiellement porté sur les éléments suivants :

- la tenue correcte des états financiers,
- le respect des ratios prudentiels ;
- le respect du plafond de taux d'usure en matière de taux d'intérêt ;
- le respect des règles de procédures comptables et financières ;
- la fiabilité du contrôle interne ;
- la qualité du portefeuille de l'institution ou de la structure ;
- les indicateurs de performance ;
- le fonctionnement normal des organes d'administration et de gestion.

Dans la pratique, le contrôle revêt deux formes : le contrôle sur documents et l'inspection.

a) - Contrôle sur documents :

Cette forme de contrôle s'exerce à travers deux types de documents à la production desquels les SFD sont astreints. Il s'agit en l'occurrence des situations trimestrielles et des rapports d'activité annuels.

Il importe de rappeler qu'aucun réseau ou structure autonomes n'a respecté les dispositions de l'article 65 de la loi 94 040 du 15 Août 1994, portant réglementation des Institution mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, relatives à l'obligation de communiquer, au Ministre chargé des Finances, les rapports internes de vérification ou d'inspection.

▪ Rapports d'activités annuels :

Sur un total de 40 réseaux ou structures de SFD agréés ou reconnus, en tout 32, soit 4/5^{ème} ont communiqué leur rapport d'activité, avec les états financiers, au titre de l'exercice 2000.

La situation des fournitures de rapports se présente comme suit :

- Réseaux des Institutions mutualistes : 21 sur 27 agréés ;
- Réseaux CVECA : 5 sur 5 reconnus ;
- Structures de crédits solidaires : 6 sur 8 reconnues.

Les réseaux ou structures n'ayant pas communiqué de rapport d'activité, ni fourni de justifications à leur retard, sont les suivantes :

- Institutions mutualistes : 6 :

* la MECSO (Malienne d'Epargne, de Crédit et de Solidarité) de Bamako ;

- **Situations trimestrielles**

Malgré les efforts perceptibles au niveau de certains SFD, nombreux sont encore ceux qui n'ont pas totalement maîtriser les modes de calcul des taux de remboursement du portefeuille et des créances en souffrance. Ceci pose le problème de formation des personnels des SFD impliqués dans le traitement analytique des données comptables et financières.

b) - Le contrôle sur le terrain

1- Structures inspectées :

Les structures de base et/ou faîtières d'un certain nombre de réseaux de SFD ont fait l'objet d'inspection au cours de l'année 2000.

Les réseaux concernés par ces actions d'inspection menées par la Cellule, sont :

- Nyésigiso :
 - * Caisse d'Epargne et de crédit (CEC) "Jigiyaso" de Lafiabougou, en Commune 4 du District de Bamako ;
 - * CEC "Jantonyérèla Késu" de Sériwala à l'Office du Niger ;
 - * CEC "Yiriwaso" de Banconi, (Commune I, District de Bamako)
- Fédération des Caisses Rurales Mutualistes du Delta (FCRMD) de l'Office du Niger :
 - * Caisse Centrale à Niono-ville ;
 - * Caisse de Koloni Km 26 ;
- Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) de l'Office du Niger :
 - * CVECA de Tigabougou - N5 ;
 - * CVECA de Socourani .
- CANEF (Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes), une ONG de Crédit Solidaire : Direction, sise à Hamdalaye (Commune IV, District de Bamako).

En plus du fonctionnement et de l'activité ordinaire d'octroi de crédit et de gestion de l'épargne des caisses, le contrôle a aussi porté sur la gestion de certains dossiers spécifiques. Il s'agit notamment de :

- Dossier "Projet Irrigation Privée" géré par la Fédération des CRMD de l'Office du Niger en étroite relation avec la Direction Générale de cet organisme ;
- Dossier "Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali" (PACCEM) géré par l'Union des CEC Nyésigiso.

2 - Constats :

Au nombre des constats faits à l'issue des différentes inspections, il importe de retenir pour l'essentiel :

- le fonctionnement irrégulier des organes dirigeants et de contrôle interne ;
- le non respect des règles et procédures d'octroi de crédit, notamment en ce qui concerne :
 - * la prise de garantie matérielle,
 - * l'observation du quorum pour les prises de décision,
 - * le plafond maximum autorisé pour l'octroi de crédit ;
- la défaillance des systèmes de sécurité, doublée du défaut total d'assurance contre les risques divers (vol, incendie, intempérie, etc..) ;
- le non respect des principes d'enregistrement comptables ;
- le non respect des ratios prudentiels ;
- le non respect des règles de déclassement et de provisionnement des crédits en souffrance ;
- le non respect de la réglementation en matière de communication des rapports internes de vérification ou d'inspection à l'autorité de tutelle, qu'est le Ministre chargé des Finances, en violation de l'article 65 de la loi 94-040 du 15 Août 1994.

3 - Sanctions :

La stratégie adoptée par la CAS/SFD, en matière de contrôle a surtout privilégié l'éducation et la formation des acteurs qui sont par essence des néophytes en gestion financière.

Toutefois, des cas flagrants de mauvaise gestion ont été relevés contre des dirigeants de caisses de base qui ont fait l'objet de sanctions, allant de l'avertissement au blâme et même à la démission, prononcées par le Ministre de l'Economie et des Finances, conformément à la loi. Ceci signifie une évolution de la stratégie qui intégrera désormais l'application rigoureuse de la loi en matière de sanction.

La protection du secteur et sa pérennisation sont à ce prix.

B – Suivi de l'évolution du secteur de la microfinance

1°) Evolution du nombre des Institutions Mutualistes et les Structures ou Organisations non constituées sous forme mutualistes :

a) Evolution des institutions mutualistes :

Le nombre de caisses de base mutualistes d'épargne et de crédit en activité est passé de 313 en 1999 à 342 à 2000, soit un accroissement de 9,26%.

Le nombre d'institutions faîtières est passé de 11 en 1999 (9 unions et 2 fédérations) à 13 en 2000 (11 unions et 2 fédérations).

b) Les caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA)

Les réseaux des CVECA n'ont pas connu d'évolution en nombre (5) au cours de l'an 2000.

Ils regroupent 240 caisses villageoises en 2000 contre 206 en 1999, soit un accroissement de 16,50%. Les réseaux CVECA comportent 11 associations d'épargne et de crédit.

En résumé des points a) et b), il ressort que l'ensemble des expériences d'épargne et de crédit (mutualistes et CVECA) totalisent 582 caisses de base en 2000, contre 519 en 1999, soit une augmentation de 63 caisses.

c) Les structures de crédits solidaires :

Le nombre de réseaux (8 en 1999) a baissé d'un point en 2000, suite à l'érection de l'AMAPEF en institution mutualiste.

En conséquence, le nombre de groupements est passé de 4.137 en 1999 à 4060 en 2000, soit une diminution de 77 groupements. Ces chiffres n'incluent pas les données sur GGLS qui n'a pas fourni de rapport annuel.

2°) Evolution du sociétariat :

En fin Décembre 2000, le nombre de membres/clients pour l'ensemble des Systèmes Financiers Décentralisés s'élève à 405.751 (contre 346.093 en 1999) dont 62,52% dans les réseaux mutualistes, 24,75% des caisses villageoises (CVECA) et 12,73% se situe au niveau du crédit solidaire.

Le nombre de membres par genre se présente comme suit :

- nombre de femmes : 165.062, soit 40,68% et une augmentation de 22.705 femmes
- nombre d'hommes : 225.370, soit 59,32 % et une augmentation de 35.593 hommes.

Le sociétariat a progressé de 17,23% par rapport à l'exercice 1999.

3°) Evolution des dépôts

L'encours des dépôts au 31 Décembre 2000 était de 13.947,1 millions pour l'ensemble des systèmes, soit un accroissement de 21,46% par rapport à 1999.

L'encours des dépôts au niveau des réseaux mutualistes s'élève à 11.916,6 millions contre 9855,8 millions à la même date en 1999, et représente 85,44% de l'encours total.

Les CVECA représentent 9,06% et les systèmes de crédits solidaires 5,50%.

4°) Evolution des crédits

Au 31 Décembre 2000, l'encours des crédits de l'ensemble des SFD s'élevait à 16.044,5 millions contre 15.775,2 millions en 1999, soit une timide progression de 1,70%.

Les systèmes mutualistes ont un encours de crédit estimé à 12,07 milliards, soit 75,23% de l'ensemble.

L'encours des crédits au niveau des systèmes CVECA et des crédits solidaires est respectivement de 2,11 milliards soit 13,17% et 1,86 milliard soit 11,60% de l'ensemble des SFD.

Quant aux crédits cumulés pour l'exercice 2000, ils sont estimés à 24,2 milliards dont 15,1 milliards pour les réseaux mutualistes, 6,4 milliards pour les crédits solidaires et 2,6 milliards pour les CVECA.

Le cumul des crédits en 1999 était de 23,3 milliards, l'accroissement de 2000 par rapport à 1999 est estimé à 3,09%.

Au total 126.229 crédits ont été octroyés, en 2000, par l'ensemble des SFD, contre 168.007 crédits en 1999, soit une régression de 33,56%.

Cette régression s'explique par la politique de rigueur mise en place par certains grands réseaux pour redresser leur situation financière.

5°) Suivi de l'application des instructions de la BCEAO, relatives aux Ratios et normes sur les systèmes financiers décentralisés

Les instructions au nombre de huit (8) sont entrées en vigueur à partir de l'année 1998.

Elles font obligations aux SFD de produire :

- les états financiers (situation patrimoniale, l'état formation des résultats et les états annexes)
- les rapports annuels

A l'analyse des documents ci-dessus cités, il ressort que tous les SFD se sont efforcés de suivre les instructions, d'autre par contre (nouvelles structures) font toujours preuve de manque de rigueur. Il faut cependant noter une amélioration par rapport l'année 1999 .

Quelques difficultés demeurent quant aux modalités de calcul des ratios prudentiels et indicateurs de performance.

La CAS/SFD, dans le souci de fournir des informations fiables , a dans sa démarche, approché certains responsables de réseaux (Nyésigiso, Kafo Jiginew, CANEF, Kondo Jigima, CVECA Niono) en vue de corriger les insuffisances.

a) Les Ratios Réglementaires

Ils ont été largement respectés par la majeure partie des réseaux, ce sont :

- **le ratio de limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit**

Ce ratio, dont la norme est de 5% maximum, a été respecté par tous les systèmes financiers décentralisés.

- **la réserve générale**

Les minima d'affectation sont de 15% , 30% et 40% respectivement pour les institutions mutualistes, les CVECA et les structures de crédits solidaires sur l'excédent net ont été respectés par tous les systèmes, excepté NAYRAL/NEF, qui en tant que système solidaire n'a affecté que 30 % au lieu de 40%.

- **La limitation des risques portés par l'institution**

La majeur partie des structures est en dessous du maximum autorisé qui est de 200%, hormis les structures ci-après : CRMD, SUTRASO et TONUS.

- **La couverture des emplois longs par les ressources stables :**

Hormis trois (3) structures, à savoir : Kondo Jigima, Sutra-so et Faso Jigi, toutes les autres ont respecté ce ratio dont la norme autorisée est de 100% maximum.

- **Limitation des prêts aux dirigeants**

Seuls les réseaux Yérétaso, avec 42,57% et CVECA 1^{ère} Région, avec 68 % sont au dessus de la norme admise qui est de 20%.

- **Limitation des risques pris sur un membre**

La limitation des risques pris sur un membre a été respectée par toutes les structures.

- **Norme de liquidité**

Elle a été respectée par toutes les structures sauf Sutra-so avec 75,34%.

b) **Les Indicateurs de performance**

Efficience : Toutes les structures ont un taux d'efficience compris entre 2% et 39%, satisfaisant ainsi à la norme.

Autosuffisance opérationnelle

La quasi totalité des SFD est en deçà de la norme acceptable. Seuls deux (2) réseaux CVECA (PASACOOP 228,1% et PASECA 224,7%) respectent cette norme.

IL faut noter qu'aucune structure Mutualiste et de crédit solidaire n'a atteint le seuil acceptable d'autosuffisance opérationnelle.

Capitalisation

Excepté Tonus et FAAF Layidu, avec des taux respectifs de 662,13% et 1296 %, les autres SFD éprouvent des difficultés à capitaliser.

Couverture des frais généraux par les produits financiers nets

Le taux de couverture des frais généraux par les produits financiers nets s'est amélioré, par rapport à l'année dernière (56% des structures) avec une couverture des frais par 60% des structures en 2000.

La répartition par système est la suivante :

- Systèmes mutualistes : Kafo Jiginew, CRMD, CECRA Nyétaso, Niako, CMEC/PDR, Tonus, Jéméni, Sudu-Diawdi, SG 2000, Yérétaso et Faso Jigi avec respectivement : 130,50% ; 135,29% ; 402,44% ; 321,66%, 115,39% ; 273,02% ; 108,09% ; 116,60% ; 289,68% ; 316,94% ; 192,77% .
- Systèmes CVECA
Les CVECA 1^{ère} Région avec 139,1%, CVECA ON avec 227 %, PASACOOP avec 394,1% et PASECA avec 927,4% arrivent à couvrir largement les frais généraux.
Seuls les CVECA Pays Dogon, avec 48,5%, n'arrivent pas à couvrir leurs frais généraux par les produits financiers nets.
- Systèmes de crédits solidaires
Seuls Nyéta Musow et CANEF, avec respectivement 160,2% et 166,1%, arrivent à couvrir les frais généraux par leurs produits financiers nets.

Sujétion aux subventions

L'analyse de cet indicateur montre que :

11,53% des structures ont un taux de sujétion supérieur à 100% ;
15,39% des structures ont un taux compris entre 50% et 100 %;
23,07% des structures ont un taux compris entre 25% et 50 %;
15,39% des structures ont un taux compris entre 15% et 25 %;
15,39% des structures ont un taux compris entre 5% et 15 % ;
7,70% des structures ont un taux compris entre 0 et 5% ;
11,53% des structures ne sont pas assujetties à une subvention, soit un taux égal à 0 %.
En résumé 88,47% des structures dépendent des subventions à des degrés plus ou moins élevés.

L'examen des différents postes de charges montre la nécessité, pour les SFD, de faire des efforts pour minimiser certaines charges variables notamment : les achats et services extérieurs et autres charges ; et aussi d'être plus rigoureux dans l'octroi de crédit pour réduire les provisions. Ces trois postes représentent, à eux seuls, 57,06% des charges totales, pour un montant estimé à 2,9 milliards.

L'exigence de viabilité financière des SFD passe obligatoirement par la gestion rationnelle des charges.

C – Situation de l'exécution du Plan d'Action National pour la Microfinance

1) Renforcement des capacités institutionnelles de la CAS/SFD

a) Situation des ressources humaines

Sur une prévision de 8 agents du cadre organique, l'effectif de la CAS/SFD a augmenté, au cours de l'année 2000, d'un cadre de la catégorie A du corps des Inspecteurs des Services Economiques et d'un cadre de la catégorie B du corps des attachés d'administration faisant office de secrétaire de bureau.

Avec ces nouvelles affectations, le nombre d'agents de la Cellule est passé de 4 à 7 en 2000.

La situation du personnel se présente ainsi qu'il suit :

- Cadres A : 4
- Cadre B : 1
- Cadre C : 1
- Conventionnaire (chauffeur) : 1

L'équipe technique de la Cellule a bénéficié d'une formation, au moins, sur les thèmes relatifs à leur attribution respective.

Il convient de signaler que la Cellule est appuyée par le Projet "Promotion des Institutions Financières Décentralisées" dont l'équipe comprend :

- le Conseiller technique PIFD- GTZ ;
- une Assistante technique PIFD- GTZ ;
- un Comptable;
- un Chauffeur;
- un gardien.

b) Investissement, équipement et matériels

Au titre de l'année 2000, en plus des appuis apportés par l'Etat et les partenaires GTZ et l'ACDI, la CAS/SFD a reçu, des Pays- Bas, un véhicule tout terrain et un ordinateur.

La GTZ, pour sa part, à travers le PIFD, a doté le secrétariat d'équipement et de mobilier de bureau.

2) - Renforcement des capacités institutionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés

De la réunion du cadre de concertation, organisée en 1999, est née l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali (APIM) dont la première assemblée générale ordinaire s'est tenue en janvier 2000. Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, la GTZ – PIFD a apporté à l'APIM sa contribution pour la tenue de son assemblée générale annuelle et l'équipement de son secrétariat permanent, pour un montant de 8.481.218 F/CFA.

3) Développement et sécurisation du refinancement des SFD

a) Procédure de mise en place d'un Fonds National pour la Microfinance

- L'élaboration des textes portant création et modalités de fonctionnement du Fonds National pour la Microfinance, entamée depuis 1999, s'est poursuivie tout au long de l'année 2000, avec la tenue de plusieurs réunions de travail et consultations interministérielles sur les textes de base du Fonds.

- A l'issue de ces réunions et concertations, il a été élaboré les projets de textes suivants :

1- Le Projet de loi portant création du Fonds National pour la Microfinance ;
2-Le Projet de décret fixant les modalités de fonctionnement et d'intervention du Fonds.

Les Projets de texte, ainsi élaborés, ont été soumis à l'avis du Commissariat à la Reforme Administrative ensuite au Secrétariat Général du Gouvernement puis introduit en Conseil des Ministres.

La contribution de l'Etat (1,5 milliard de francs CFA), initialement mobilisée pour le compte du Fonds National pour la Microfinance, a été finalement réorientée, par les autorités, afin de faciliter la prise de participation des SFD dans le capital social de la Banque Malienne de Solidarité (BMS) inspirée par l'expérience tunisienne.

La Banque Malienne de Solidarité, qui doit voir le jour en septembre 2001, a un capital social de 2305,0 millions de F/CFA entièrement libéré, avec la participation des SFD à hauteur de 1595 millions de F/CFA.

La BMS a pour mission générale le refinancement des SFD, le financement des petits promoteurs à des conditions qui n'entravent pas le marché des SFD.

b) - Consolidation et extension des SFD, mobilisation de lignes de Crédit extérieur et accroissement des crédits bancaires aux SFD

Les annonces de participation financière pour l'exécution des 5 volets d'activités prévus dans le Plan d'action 1999-2002 ont été arrêtées à la somme de 31.391,7 millions de francs CFA, à l'issue d'une réunion tenue le 1^{er} janvier 1999 (voir tableau en annexe XI).

Il faut rappeler que les prévisions pour l'année 2000 ont été déterminées seulement pour deux volets d'activités (refinancement des opérations; la consolidation – extension – subvention - équipement et fonctionnement) avec respectivement 3.513,4 et 2.045,9 millions de francs CFA.

4) – Point d'exécution du Plan d'action

a) Refinancement des opérations

- Les réalisations de refinancement au titre de l'année 2000 se sont chiffrées à 2725,8 millions de F/CFA, contre une prévision de 3.513 ,4 millions, soit un taux de 77,5 %.

Le cumul des réalisations 1999 et 2000 a atteint les 7569,3 millions de francs CFA, soit un taux global de 42,1 % par rapport aux prévisions 1999 – 2002 de 17.937 millions de Francs CFA.

Les réseaux bénéficiaires de ces refinancements pour l'année 2000 sont les suivants :

- CMEC/PDR/San avec 20,9 millions avec l'appui du FIDA ;
- FCRMD avec 174,8 millions avec l'appui des Pays-Bas ;
- Kafo Jiginew avec 73,6 millions et 275 millions avec les appuis respectifs des Pays-Bas et la BIM-SA.

Les prêts BNDA, d'un montant de 2456,5 millions, ont été accordés aux SFD ci-après :

- Kafo jiginew	700 millions
- CANEF	200 millions
- CVECA Kita	197 millions
- CVECA Office du Niger	797 millions

- CVECA Pays Dogon	142,5 millions
- Kondo Jigima	50 millions
- PASACOOP San	88 millions
- NAYRAL/NEF	42 millions
- Misselini	150 millions
- NYETA MUSOW	90 millions

b) Consolidation, extension, subvention d'équipement et de fonctionnement

Pour ce volet la prévision au titre de l'année 2000 s'élève à 2.160,9 millions sur laquelle 1452,6 millions ont pu être réalisé, soit un taux de réalisation de 67 %.

Les réalisations cumulées des années 1999 et 2000 s'élèvent à 3508,0 millions de Francs CFA, contre une prévision totale 1999 - 2002 de 11.873,5 millions, soit un taux de réalisation global de 29,5 %.

Les réseaux bénéficiaires pour l'année 2000 sont les suivants :

- PASECA - Kayes avec 75,9 millions, avec l'appui de l'AFD ;
- Programme Appui aux femmes du Mali (Miseleni, Nyeta Musow) avec 102,5 millions (AFD) ;
- CVECA Office du Niger 169,2 millions (AFD) ;
- CMEC/PDR/San avec 598,0 millions (FIDA) ;
- Faso Jigi, Soroyiriwaso, Africairre Tombouctou, pour un montant total d'environ 800,5 millions de francs CFA (USAID) ;
- PASACOOP /SAN /DJENNE, Kafo Jiginew, Wouri Crédit, pour 102,4 millions de francs CFA, de francs CFA (GTZ) ;
- FCRMD et kafo Jiginew, pour respectivement 9,1 et 4,3 millions de francs CFA (Pays-Bas).
- Nyésigiso pour 69,8 millions (ACDI).

c) Appui institutionnel

Dans le cadre de l'appui institutionnel, les réalisations au titre de l'année 2000 se sont chiffrées à 111,9 millions de francs CFA.

Le cumul des réalisations 1999 et 2000 est de 249,5 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 26,10 %.

Les bénéficiaires de l'Appui Institutionnel au cours de l'année 2000 sont les suivants :

- Les CVECA Pays Dogon, de la première région, le PASACOOP avec respectivement 14,8 ; 0,9 et 6,1 millions de francs CFA sur une ligne de la KFW.
- Les CMEC/PDR/SAN avec 9,0 millions de francs avec l'appui du FIDA ;

- FCRMD, CAS/SFD, avec respectivement 49,1 ; 8,2 million de francs CFA avec l'appui des Pays- Bas ;
- La CAS/SFD, l'APIM, le Groupe Consultatif National pour un montant total de 23,7 millions de francs CFA, avec le concours de la GTZ/PIFD.

NB : Les réalisations effectuées par l'USAID pour le volet Appui Institutionnel sont incluses dans le montant de ses réalisations totales.

d) Formation/Création du Centre de Formation pour la microfinance

Le Groupe Consultatif National pour la Microfinance, lors de sa réunion tenue en septembre 2000, avait relevé, entre autres recommandations, l'organisation, par le Ministre de l'Economie et des Finances, d'une réunion, en vue de trancher définitivement la question sur la forme juridique à donner au futur centre de formation.

Le problème reste entier, la réunion n'ayant pas été convoquée à cet effet.

Il importe de noter le financement, au cours de l'année 2000, par certains partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan, des actions de formation, pour un montant total de 30,2 millions de francs CFA.

Les structures bénéficiaires ont été les suivantes :

- les caisses CMEC /PDR/San, pour 4,7 millions de francs CFA avec l'appui du FIDA ;
- la FCRMD avec 7,4 millions de francs CFA avec l'appui des Pays - Bas
- la caisse Démèso, le réseau Jéméni, la caisse Sudu Diawdi et l'APIM, pour un montant total de 18,1 million de francs CFA, grâce à la GTZ, à travers le projet PIFD.

Il est à noter également les réalisations effectuées par l'USAID, mais dont le montant n'a pu être déterminé.

e) Etudes Générales :

Les réalisations effectuées dans le cadre des études générales, au cours de l'année 2000, se chiffrent à 29,4 millions de F/CFA.

Ainsi, le cumul des réalisations 1999 et 2000 s'est chiffré à 64,9 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 38,1 % par rapport à la prévision 1999 – 2002 de 170,0 millions de francs CFA.

Ces financements 2000 ont été effectués par la GTZ/PIFD.

Les efforts cumulés (1999 et 2000) de mobilisation de ressources financières à l'an II de la mise en œuvre du plan d'action, se sont chiffrés à 12238,7 millions de F/CFA, ce qui représente un taux de réalisation de 56,8 % par rapport à la prévision 1999-2002.

5) Amélioration de la couverture géographique du Pays en service de Microfinance.

a) Création des projets pilotes de SFD dans les zones défavorisées

L'étude de faisabilité pour l'installation d'institution financière décentralisée en sixième région, financée par le PIFD en 1999, avait démontré la viabilité potentielle de SFD en 6^e région, dont l'une des conditions de faisabilité restait la concertation entre les différents intervenants et les bailleurs opérant dans la région. C'est dans ce cadre que des discussions avaient été entamées entre le PIFD, le FIDA et PNUD pour la création de réseau de SFD. Force est de constater en 2000, que ces discussions n'ont abouti à aucun résultat concret.

Toutefois, trois (3) caisses de base ont été agréées, dans la région de Gao, courant 2000.

b) Développement des dispositions incitatives d'ordre fiscal

Tout comme la loi 94-040 du 15 Août 1994, pour les institutions mutualistes, la trame de la convention cadre, adoptée par le Mali, comporte également des dispositions incitatives d'ordre fiscal.

D - Réunions du Groupe Consultatif National pour la Microfinance :

Le Groupe Consultatif National pour la Microfinance a tenu sa 3^{ème} réunion statutaire le 18 Septembre 2000.

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- 1 - L'adoption du PV de la réunion du 22 juillet 1999
- 2 - La situation de l'évolution de la Microfinance au 31-12-1999
- 3 - La situation de l'exécution du Plan d'Action pour la Microfinance (1999-2000)
- 4 - Le Point de l'application de la Réglementation pour les SFD
- 5 - Les Divers.

De cette réunion, il est ressorti les points de conclusions et recommandations suivantes :

- l'amélioration de la gestion des SFD ;

- la nécessité pour l'APIM d'être désormais opérationnelle en recourant, au besoin, aux médias pour mieux se faire connaître de tous les partenaires ;
- l'organisation par le Ministre d'une réunion en vue de trancher définitivement la question en suspens sur le Centre de Formation du SFD ;
- la nécessité d'appliquer rigoureusement la réglementation ;
- l'obligation pour les IMF de se soumettre à la réglementation en vigueur, en communiquant régulièrement les états financiers et rapports périodiques aux autorités de tutelle ;
- la nécessité de développer des relations de partenariat entre l'APIM et l'APBEF ;
- l'organisation à Niono, sous l'égide de la CAS/SFD et avec la participation de la BCEAO, d'une réunion sur la Centrale de Risques de Niono en vue d'examiner, avec les parties concernées, la question de la non adhésion du PACCEM.

E – Coordination du Projet "Promotion des Institutions Financières Décentralisées" (PIFD)

La CAS/SFD assure la coordination du Projet de Promotion des Institutions Financières Décentralisées (PIFD), financé par la GTZ .

C'est dans ce cadre que la CAS/SFD a approuvé, conjointement avec le Directeur du bureau de la GTZ, le plan d'opérations du Projet PIFD, pour l'année 2000.

La CAS/SFD a aussi assuré le suivi de l'exécution de ce plan.

Les activités qui ont été effectuées sont les suivantes :

- Financement de la formation du personnel de la CAS/SFD et participation de la CAS/SFD à forum sur la microfinance ;
- Equipement de la Cellule CAS/SFD ;
- Financements du Contrôle externe des SFD effectué par les cabinets d'audit ;
- Appui à l'assemblée générale de l'APPIM
- Contribution à l'équipement et au fonctionnement de l'APIM ;
- Appui à PASACOOP ;
- Elaboration de modules de formation en langues nationales ;
- Voyages d'études des membres des SFD.

F- Relations avec les partenaires institutionnels de la microfinance

Les relations avec les partenaires institutionnels de la microfinance se sont traduites par :

- la Participation d'un cadre de la CAS/SFD et d'un cadre du réseau PASACOOP, en Octobre 2000, au Séminaire Africain de la Microfinance, à HARARE au Zimbabwe ;

- la Participation du Coordonnateur de la CAS/SFD à la réunion des responsables des Structures Ministérielles de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés, tenue à Dakar, du 25 au 29 Janvier 2000 ;
- la Participation d'un cadre aux discussions sur la recherche de synergie entre les actions des structures de lutte contre la pauvreté et celles de l'ADS, tenue le 7/02/2000 à Bamako ;
- la Participation d'un cadre aux travaux sur la présentation PPTE de la Banque Mondiale, tenue le 21 Février 2000 à Bamako ;
- la Participation d'un agent à l'atelier de validation du rapport sur l'étude et sur l'incidence des mesures proposées par le gouvernement pour le développement des entreprises Féminines dans le secteur agro-alimentaires, tenu le 29 Février 2000 à Bamako ;
- la Participation d'un cadre aux discussions USAID/Opérateurs de la microfinance et sur l'élaboration d'une stratégie de l'USAID en matière de Microfinance rurale, le 20 Mars 2000 à Bamako ;
- la Rencontre CAS/SFD-Banque Mondiale sur le projet « Accord Gouvernement-APIM » (Phase Finale) ;
- la Participation du Coordonnateur à l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Kafo Jiginew, du 14 au 16 Avril 2000 à Koutiala ;
- la Participation du Coordonnateur à une mission en Tunisie, du 27 au 29 Avril 2000, pour s'inspirer de l'expérience de la Banque Tunisienne de Solidarité dans le domaine de la microfinance ;
- la Participation à l'Assemblée Générale annuelle de l'Union de caisses Nyésigiso, tenue à Ségou au mois de Juin 2000 ;
- la Préparation de la cérémonie officielle de signature de la convention entre le Ministre et les Présidents de 16 structures non mutualistes, tenue le 20 Juin 2000 à l'Hôtel des Finances à Bamako ;
- la Participation de deux (2) cadres à l'inspection conjointe BCEAO/Cellule Ministérielle dans les réseaux Nyésigiso et Kondo Jigima ;
- la Organisation de la réunion du Groupe Consultatif National sur la microfinance ;
- la Participation à l'Assemblée Générale ordinaire de l'APIM ;
- la Participation au Forum de concertation sur la CMEC/PDR San, du 4 au 6 Octobre 2000 à San.

G- Séminaires-Formations :

Au cours de l'année 2000, la Cellule CASF/SFD a participé à plusieurs formations et séminaires et a financé, à travers le Projet de Promotion des Institutions Financières Décentralisées (PIFD), plusieurs formations et ateliers sur la microfinance, notamment :

- la Participation d'un cadre de la CAS/SFD au stage de formation sur le développement des systèmes financiers ruraux, du 1^{er} au 28 Avril 2000, à Montpellier (France) ;
- la Participation de deux (2) cadres de la CAS/SFD à l'atelier de formation organisé par la BCEAO, sur l'utilisation d'une application informatique de traitement des états financiers dans les pays de l'UMOA, du 3 au 4 Avril 2000 à Abidjan;
- la Participation du Coordonnateur au séminaire organisé par l'AFD à Paris, du 17 au 19 Avril 2000 sur le thème « Etude sur la réglementation applicable aux SFD en transition institutionnelle » ;
- la Participation de deux (2) cadres de la CAS/SFD au stage de formation pratique en audit- Inspection à la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin (FECECAM-BENIN), du 30 Avril au 31 Mai 2000 ;
- la Participation de deux (2) cadres à une session de formation en inspection organisée par la BCEAO, à Yamoussokoro, en Côte d'Ivoire ;
- la Participation au séminaire, organisé par l'APIM , en collaboration avec l'US AID, sur l'application de la réglementation.

En direction des SFD

- Participation d'un cadre et d'un dirigeant du réseau Jéméni à un séminaire de formation au Maroc, en octobre 2000 ;
- Organisation d'un atelier de formation à Koutiala, du 16 au 22 Octobre 2000, à l'attention de 18 cadres et dirigeants de la caisse « Démèso » de Koutiala ;
- Participation d'une dirigeante de la caisse Sudu Diawdi à un séminaire sur la microfinance à TANANARIVE, à MADAGASCAR, en Octobre 2000 ;
- Participation de 9 agents : de PASACOOP, de la caisse Niako de Kayes, de SG 2000, de l'Agro-Action Allemande et d'un agent de la CAS/SFD à une session de formation organisée à Bamako, en Octobre, et animée par le bureau d'Etudes CFORES, sur « Les Principes et Procédures comptables des institutions de microfinance ».

/ -) ANNEXES

Liste des annexes

- **Annexe I** : Situation cumulative des caisses de base en activité par rapport aux caisses de base agréées des réseaux mutualistes.
- **Annexe II** : Situation des agréments des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, par réseau ou groupement, au 31 décembre 2000.
- **Annexe III**
 - **Tableau 1** : Situation des agréments des institutions mutualistes d'épargne et de crédit, par région administrative, au 31 Décembre 2000.
 - **Tableau 2**: Répartition géographique au 31/12/2000 des structures ayant signé la convention par région administrative.
- **Annexe IV**: Localités d'intervention des structures sous régime de la convention.
- **Annexe V** : Répertoire des structures signataires de la convention
- **Annexe VI**
 - **Tableau 1** : Situation globale du secteur de la Microfinance au 31/12/2000
 - **Tableau 2**: Situation des réseaux des caisses mutualistes d'épargne et de crédit ayant communiqué un rapport d'activités au 31/12/2000.
 - **Tableau 3** : Situation des réseaux des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées au 31/12/2000.
 - **Tableau 4** : Situation des réseaux de Crédit solidaire au 31/12/2000
- **Annexe VII**
 - **Tableau 1** : Ratios prudentiels des systèmes mutualistes
 - **Tableau 2** : Ratios Prudentiels des CVECA au 31/12/2000
 - **Tableau 3** : Ratios Prudentiels des Systèmes de Crédit Solidaire

*** Annexe VIII**

- **Tableau 1 :** Indicateur de Performance des réseaux mutualistes
- **Tableau 2 :** Indicateur de Performance des réseaux CVECA
- **Tableau 3 :** Indicateur de Performance des réseaux de Crédit Solidaire

*** Annexe IX**

- **Tableau 1:** Qualité du Portefeuille des réseaux mutualistes
- **Tableau 2 :** Qualité du Portefeuille des CVECA
- **Tableau 3 :** Qualité du Portefeuille des Systèmes de Crédits Solidaires

*** Annexe X**

- **Tableau 1:** Situation globale des charges
- **Tableau 2 :** Tableau des charges des réseaux mutualistes
- **Tableau 3 :** Tableau des charges des réseaux CVECA
- **Tableau 4 :** Tableau des charges des réseaux de Crédit solidaire

- * Annexe XI :** Point d'exécution du Plan d'action pour la microfinance année 2000

**Annexe I : Situation cumulative des Caisses de base en activité
par rapport aux caisses de base agréées des réseaux mutualistes**

Réseau/Caisse	Caisses de base en activité			Caisses de base agréées		
	1999	2000	Variation	1999	2000	Variation
Kafo Jiginew	92	112	20	80	80	0
Nyésigiso	49	47	-2	43	43	0
CRMD	54	54	0	54	54	0
Kondo Jigima	33	35	2	28	33	5
Jéméni	14	14	0	11	14	3
Jigiyasoba	17	16	-1	19	17	-2
Wouri Crédit	3	3	0	2	3	1
Sutra-So	3	3	0	3	3	0
Jigisigiso	2	2	0	2	2	0
Buntunjo	1	3	2	1	3	2
CMEC/San	9	9	0	0	9	9
CAMEC/Education	1	2	1	1	5	4
Karabara	2	2	0	0	0	0
CECRA Nyétaso	7	8	1	5	6	1
Niako(Guamina)	1	1	0	1	1	0
S.G 2000	14	13	-1	8	10	2
Yérétaso	2	2	0	2	2	0
MECSO	1	1	1	1	1	0
CVCT Tidarmène	1	0	-1	1	1	0
CAMEC/Damu/Opéré	1	2	1	1	2	1
Iligisèmè	1	1	0	1	1	0
Tonus	1	2	1	0	2	2
FASOJIGI	1	4	3	1	1	0
Buntumba	1	3	2	1	1	0
Sudu Diawdi	1	1	0	1	1	0
Démèsø	1	1	0	1	1	0
CEC ALHER Intadeyni	0	0	0	0	1	1
CEC Techehat Anderamboukane	0	0	0	0	1	1
CMEC Tabawit Ménaka	0	0	0	0	1	1
CEC Niatou	0	1	1	0	1	1
CEC Talawit Ménaka	0	0	0	0	1	1
total	313	342	29	268	301	33

ANNEXE II

**Situation des Agréments des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit
par Réseau ou Groupement au 31 Décembre 2000**

Réseau	Nbre classes	Nbre d'Union	Nbre Fédération	Total 2000	Total 1999	Observations
Kafô Jignew	80	0	1	81	81	if
CRMD/FDV	54	5	1	60	60	if
Nyésigiso	43	1	0	44	44	if
Kondo Jigima	33	1	0	34	29	if
Jigyaso	17	1	0	18	20	if
Jéméri	14	1	0	15	12	if
Faso Jigi	1	0	0	1	1	ibna
Wouri crédit	3	0	0	3	2	ibna
Sutraso	3	0	0	3	3	ibna
Yerétaso	2	1	0	3	2	ibna
Jigisigiso	2	0	0	2	2	ibna
Buntunjo	3	0	0	3	1	ibna
Mecso	1	0	0	1	1	ibna
NIAKO	1	0	0	1	1	ibna
CMEC Buntumba	1	0	0	1	1	ibna
CVCT Tiarmene	1	0	0	1	1	ibna
CMEC Sudu dialwdi	1	0	0	1	1	ibna
CMEC National	5	0	0	5	1	ibna
CAMEC Damu o pétré	2	0	0	2	1	ibna
CREP SG 2000	10	0	0	10	8	ibna
Déméso	1	0	0	1	1	ibna
Jikisémé	1	0	0	1	1	ibna
CECRA Nyétaso	6	1	0	7	5	ibna
CMECPDR/San	9	0	0	9	0	ibna
Tonus	2	0	0	2	0	ibna
CEC NIATOU NIAMAKORO	1	0	0	1	1	ibna
CEC Techéhat Anderamboukane	1	0	0	1	0	ibna
CEC Alhier d'intadeyni	1	0	0	1	0	ibna
CEC Tabawit de Menaka	1	0	0	1	0	ibna
CEC Tabawit de Menaka	1	0	0	1	0	ibna
Total	301	11	2	314	279	

Annexe III - Tableau I : Situation des Agréments des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit par Région Administrative au 31/12/2000

Réseau	D/Bko	Ségou	Sikasso	Koulkoro	Mopti	Tombouctou	Kayes	Gao	Kidal	Total
Kato Jiginew	0	0	60	21	0	0	0	0	0	81
CRMDF/DV	0	60	0	0	0	0	0	0	0	60
Nyésigiso	15	28	0	3	0	0	0	0	0	44
Kondo Jigima	15	XG	XZ	5	6	0	0	0	0	34
Jéméni	14	0	0	0	1	0	0	0	0	15
Jigiyaso	14	0	0	4	0	0	0	0	0	18
Faso Jigi	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Wouri crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sutraso	1	0	0	0	0	1	0	1	1	3
Jigisigiso	0	0	0	0	0	1	2	0	0	4
Buntunja	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Mecso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NIAKO	1	0	0	0	0	0	3	0	0	3
Yéretaso (R. TALL)	1	2	0	0	0	1	0	0	0	1
CMEC Buntumbé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
CVCT Tidarmene	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CMEC Sudu diaawdi	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1
CAMEC Nationale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
CAMEC Damu O Père	1	1	1	1	1	0	0	0	1	5
CREPSG 2000	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Démèsow	0	0	1	0	0	0	0	0	0	10
Jikisèmè	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
CECRA Nyéaso	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
CMEC/PDR/San	0	2	0	6	0	0	0	0	0	6
CEC. NIATOU	1	0	0	0	0	0	0	0	0	9
CEC Talawit de Menaka	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tonus	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
CÉC Techéhat d'Anderamb.	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
CEC Alhel d'Intadeyni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CEC Tabawit de Menaka	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	65	106	62	36	26	22	16	11	11	11

**Annexe III - Tableau 2 : Répartition géographique des Structures ayant signé la Convention
par Région Administrative au 31/12/2000**

Structure	Région	D/Bko	Ségou	Sikasso	Koulkoro	Mopti	Tombuctou	Kayes	Gao	Kidal	Total
Réseau:											
CVECA Pays Dogon		0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
PASACOOP		0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
CVECA Office du Niger		0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
CVECA 1er région		0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
PASECA Kayes		0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
total		0	4	0	0	4	0	3	0	0	11
Système Crédit Solidaire											
NAYRAL / NEEF		0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Misselini		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CANEF		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
PIYELI		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
NYETA Musow		0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
total		3	0	0	0	2	0	0	0	0	5
Totaux		3	4	0	0	6	0	3	0	0	16

Annexe IV : Localités d'intervention des structures sous régime de la convention

Réseau	Nombre de "caisses"/villages/groupements	Localités d'intervention
CVEC Pays Dogon *	65	Bandiagara, Bankass, Koro
CVECA Office du Niger *	51	Kouroumari, Kalari, Macina
CVECA 1er région *	52	Kita, Bafoulabé
PASECA Kayes *	22	Kayes
PASACOOP *	50	San, Djenné
NAYRAL / NEF **	32	Douentza
Misselini ***	959	Bamako
CANEF **	188	Bamako et autres régions
PIYELI ***	1714	Bamako
NYETA MUSOW**	232	Mopti

Caisse

* Nombre de village

** Groupes solidaires

Annexe V : Répertoire des structures signataires de la convention

N° d'ordre	Dénomination	Type de structure	Siège social	Localité	Date de signature	Numéro d'enregistrement	Président ou représentant signataire
1	CVECA Bandiagara	CVECA	Bandiagara	Bandiagara	20/06/00	5/C00.001	Moussa OUOLOGUËM
2	CVECA Koro	CVECA	Koro	Koro	20/06/00	5/C00.002	Adié M. DOUYON
3	CVECA Bankass	CVECA	Bankass	Bankass	20/06/00	5/C00.003	Boureima ZEGUIIME
4	CVECA Dienné	CVECA	Dienné	Dienné	20/06/00	5/C00.004	Yaya COULIBALY
5	CVECA San	CVECA	San	San	20/06/00	4/C00.005	Dramane COULIBALY
6	CVECA Kourimary	CVECA	Niono	Niono	20/06/00	4/C00.006	Seydou DIALLO
7	Kalari	CVECA	Niono	Niono	20/06/00	4/C00.007	Karamoko KALOSSI
8	CVECA Macina	CVECA	Niono	Niono	20/06/00	4/C00.008	Barthélémi PARE
9	Nayral/ NEF	CRE.SOLID	Douentza	Douentza	20/06/00	5/C00.009	Saliyah ABDERHAMANE
10	CVECA Kita	CVECA	Kita	Kita	20/06/00	1/C00.010	Boukari SIDIBE
11	CVECA Baoulabé	CVECA	Baoulabé	Baoulabé	20/06/00	1/C00.011	Sambali M. DEMBELE
12	MISELINI	CRE.SOLID	Bamako	Bamako	20/06/00	D/C00.012	Moussokoro SOUMAORO
13	CANEF	CRE.SOLID	Bamako	Bamako	20/06/00	D/C00.013	Bakary TRAORE
14	PASECA Kayes	CVECA	Kayes	Kayes	20/06/00	1/C00.014	Ibrahim TRAORE
15	PIYELL	CRE.SOLID	Bamako	Bamako	20/06/00	D/C00.015	Sidy MODIBO DIOP
16	Association Nyeta Musow	CRE.SOLID	Mossinkori Mopti	Mopti	20/06/00	5/C00.016	Fatoumata BAH

**Annexe VI - Tableau 1 : Situation Globale du Secteur de la Microfinance
au 31/12/2000**

Donnée	Nbre de Membres/Clients				Encours de Dépôts	Encours de Crédits	Nbre de Crédits	(Valeurs en milliers de FCFA)		
	Hommes	Femmes	Pers. Morales	Total				Credit Cumulé 2000	Refinancement Banque	
Réseaux Mutualistes d'épargne et Crédits	157 863	83 076	12 766	-	11 916 628	12 070 376	64 998	15 101 881	790 000	
Caisses Villageoises Epargnes/Crédits Autogérées (CVECA)	63 966	33 868	2 553	-	1 263 628	2 113 174	30 262	2 673 674	1 224 500	
Systèmes de Crédits Solidaires	3 541	48 118	-	51 659	766 940	1 860 992	30 969	6 428 833	482 000	
Total 2000	225 370	165 062	15 319	405 751	13 947 196	16 044 542	126 229	24 204 388	2 496 500	
Total 1999	189 777	142 357	13 989	346 123	11 483 374	15 775 260	168 007	23 368 066	2 798 800	
Variation	+35 593	+22 705	+4 330	-59 628	+2 463 822	+269 282	-41 778	+836 322	-302 300	

Annexe VI - Tableau 2 : Situation des Réseaux de caisses mutuelles d'épargne et de crédit avant communiqué un rapport d'activité au 31/12/2000

Réseau	Nbre de Caisses	Nombre de Sociétaires				Capital Social	Encours Dépôt	Encours de Crédit	Taux de Rend.	Créance en Solfrance	Cumul des Prêts	Nbre de Crédits en Cour	Nbre de Crédits Octroyé	
		Hommes	Femmes	Parr. Moral	Total									
Kafé Jignew	112	73 779	18 240	4 721	95 740	438 910	3 916 163	3 837 898	88,00%	449 993	3 832 422	36 301		
Nyésigiso	49	51 263	30 091	6 095	87 449	103 282	4 655 217	3 768 601	96%	150 627	5 748 481	8 785	8 804	
Kondjo Jigima	35	9 363	13 616	135	23 314	98 106	1 531 220	1 231 034	81%	83 926	1 270 409	2 626	1 948	
CRMD	54	9 261	5 323	490	15 074	151 197	470 230	1 969 831	98%	167 134	1 828 466	9 917	10 917	
Jigiyaso BA	16	630	5 333	410	6 373	11 310	99 476	158 237	98,52%	2 296	484 252	1 195	1 974	
CECRA/Nyélaso	8	608	355	62	1 025	4 834	16 349	23 630	96,76%	1 645	41 446	556	973	
Niaké Guamina	1	667	617	26	1 310	5 240	120 284	149 117	81%	14 573	218 595	483	524	
Créc Buntumé	3	474	373	187	1 034	2 584	54 766	57 978	95%	3 529	77 632	303	564	
Wouri Crédit/Espagne	3	169	22	17	208	6 980	9 329	4 552	100%	-	4 552	217	368	
Sulta-SO	3	302	20	-	322	9 660	9 650	21 035	85%	5 627	29 464	17	120	
CMEC	9	992	904	162	2 058	2 655	12 129	21 129	100%	-	31 105	628	1 045	
TONUS	2	93	49	-	142	71 000	462	2 410	95,69%	29	4 020	111	155	
JEMENI	14	7 109	4 921	302	12 332	61 637	867 872	723 322	94,30%	40 045	1 193 000	2 517		
CAMEC	2	729	535	10	1 274	9 680	65 377	26 435	99%	186	49 245	350	471	
DEMESOW	1	78	17	3	98	1 081	1 131	154	100%	-	455			
SUDUDIAWDI	3	241	307	8	556	3 286	5 481	6 188	97%	560	19 371	92	150	
S.G.2000	13	1 202	610	4	1 816	2 425	14 352	9 634	95%	872	9 124	125	800	
Karabara	2	77	1 113	-	1 190	1 170	8 155	10 546	97,46%	-	17 425	443	819	
Yélaso (AMAPEF)	1	2	129	1	132	123	1 848	3 458	82,25%	526	-	76	575	
Jiglo Jiglo	4	824	301	133	1 258	6 272	57 157	45 189	86,25%	6 784	181 617	256		
TOTAL	335	157 863	63 076	12 768	253 705	891 433	11 916 628	12 070 376		928 352	15 041 081	64 998	30 201	

**Annexe VI - Tableau 3 : Situation des Réseaux de caisses villageoises
d'Epargne et de Crédit Autogérées au 31/12/2000**

(Valeurs en milliers de FCFA)

Réseau	Nombre de caisses	Nombre de membres				Encours de dépôts	Encours de crédits	Taux de remb.	Nb de crédits en cours	Créances en souffrance	Cumul des prêts	Nb Total Crédits octroyés
		Hommes	Femmes	Pers. Mor	Total							
CVECAP/ère région	52	15 665	9 602	612	25 879	152 657	37 3 250	95%	9 745	7 108	387 379	11 256
Assoc.Danaya Kita	30	9 584	6 597	390	16 461	81 157	248 712	98%	8 815	5 221	255 691	7 945
Assoc.Singigi BAF	22	6 101	3 005	282	9 388	51 500	124 538	99%	2 930	1 897	131 688	3 311
CVECATIONNE Niger	51	12 670	8 174	1 539	22 263	435 750	1 167 687	98,2%	8 245	22 874	1 461 311	8 885
Assoc.Macina	12	1 748	1 497	302	3 537	51 657	117 300	98,5%	1 213	771	172 213	1 560
Assoc.Kalari	27	7 701	4 950	851	13 602	251 159	644 484	98,4%	4 709	11 312	836 945	5 179
Assoc.Kouroumari	12	3 121	1 737	386	5 244	136 044	405 903	97,8%	2 323	10 791	452 153	2 156
PASACOOP	50	9 586	6 528	300	16 514	253 481	166 800	82%	5 055	5 654	319 497	9 243
Assoc.San	30	6 542	4 076	226	10 844	156 608	128 152	95%	2 925	3 404	214 836	5 556
Assoc.Djenné	20	3 044	2 552	74	5 670	96 655	62 648	89%	2 130	2 250	104 661	3 687
PASECA Kayes	22	2 118	957	102	3 177	93 807	66 076	89,5%	893	366	112 329	1 526
CNECA Paja Dogon	65	24 027	8 507	-	32 534	324 843	317 359	90%	6 319	66 476	393 158	10 254
Assoc.Koro	27	11 633	3 535	-	15 168	173 915	198 039	81%	3 588	57 048	218 136	n.d.
Assoc.Bandiagara	20	5 691	3 200	-	8 891	49 600	48 453	94%	1 616	3 831	67 439	n.d.
Assoc.Dankass	18	6 703	1 772	-	8 475	101 428	70 867	96%	1 113	5 597	107 583	n.d.
TOTAL		240	83 986	33 883	2 553	160 387	1 263 628	2 113 172	30 262	102 478	2 673 674	41 174

Annexe VI - Tableau 4 : Crédit Solidaire au 31/12/2000

Renseignement	Nbre de Village et /ou de Groupes	Nbre de membres			Encours de Dépôts	Encours de Crédits	Taux de Remb.	Nbre de Crédits Octroyés	Nbre de Crédits en Souffrance	Créance en Prêts	Cumul des Prêts	
		Hommes	Femmes	Total								
Mwata Musow	1 (*)	232	-	3 879	3 879	72 568	105 364	100%	4 638	2 700	355 860	
Nayal/NEF	32	-	-	4 554	4 554	565	53 589	100%	2 089	1 725	250 138	
PIYELI	4	1 714	3 217	10 045	13 262	208 472	489 230	98%	27 936	10 792	18 235	
CANEF	188	488	324	15 940	16 264	279 357	596 211	98%	34 449	11 149	19 247	
FAAF LAYIDU	P.M	657	-	6 110	6 110	47 463	365 852	67%	5 211	-	2 471 839	
MISILINI	16	959	-	7 590	7 590	158 515	250 946	98,50%	4 957	4 603	369 500	
TOTAL		PM	4 060	3 541	48 118	51 659	766 940	1 860 992	79 281	30 969	93 087	6 428 833

(*) Une antenne dans chaque quartier de la commune de Mapiti et de Sévaré.

Annexe VII - Tableau 1 : Ratios Prudentiels des Systèmes mutualistes

<u>Ratio</u>	<u>Limitation opérations autres Ep/crédit</u>	<u>Réserve Générale</u>	<u>Limitation Risque porté par l'institution</u>	<u>Couverture des emplois M/L par Ress. Stables</u>	<u>Limitation des prêts aux dirigeants</u>	<u>Limitations risquées pris sur un membre</u>	<u>Norme de liquidité</u>	<u>Observations</u>
<u>Réseau Mutualistes</u>								
Kafô Jiginew	0%	15%	98,85%	74,89%	6,60%	1,82%	118,58%	
Nyésigiso	0%	15%	80,98%	82,33%	2,59%	0,82%	133,14%	
Kondo Jigima	0%	15%	80,39%	168,02%	6,16%	1,86%	102,80%	
JEMENI	1,42	15%	81,25%	24,38%	4,95%	2,90%	119,52%	
JIGIYASOBA	0%	15%	159,73%	24,43%	0%	0%	143,84%	
CECRA/NYETASO	0%	15%	196,38%	80,25%	1,98%	0,64%	132,85%	
CRMD	0%	15%	425%	33%	1,97%	6%	1121,57%	
WOURI Crédit Ep	0%	15%	48,79%	13,39%	0%	0%	173,89%	
Niako Guamina	0%	15%	123,97%	38%	2%	1,24%	146,28%	
Buntunno	0%	15%	127,99%	61,10%	7,53%	4,07%	115,10%	
YERETASO	0%	0%	187%	45%	42,57%	8,11%	235,80%	
Sudu Diawdi	0%	0%	112,90%	13,90%	0%	7,29%	132,48%	
Sutra-so	0,22%	15%	217,95%	123,15%	7,66%	2,59%	75,34%	
TONUS	0%	15%	520,82%	17,01%	23,77	8,64%	702,58%	
SG 2000	0%	15%	70%	31%	3,34%	1,97%	374,82%	
Faso Jigi	0%	15%	79,06%	126,13%	7,79%	2,10%	152,33%	
<u>Normes</u>	maxi : 5 %	mini : 15 %	maxi : 200 %	maxi : 100 %	maxi : 20 %	maxi : 10 %	mini : 80 %	

Annexe VII - Tableau 2 : Ratios Prudentiels des CVECA du 31/12/2000

(en %)

Ratios	Limitation opération autres que Pep/Cdt	Reserve générale	Couverture de risques par les Fonds propres	Couverture des emplois M&L par les Ressources stables	Prêts aux dirigeants	Limitation risque pris sur un seul membre	Norme de liquidité	Observations
Réseaux								
CVECA 1ère région	0	30	50	27	68	0,4	132	
CVECA P. Dogon	nd	nd	160,8	nd	4,9	2	97	
CVECA Off. Niger	nd	33	31	nd	7	1	nd	
PASACCOOP San/ Djenné	0	30	56,9	49	5	0	141	
PASECCA - KAYES	0	30	63	59	14,8	1,7	120	
Norme	maxi : 5 %	mini : 30 %	mini : 10 %	maxi : 100 %	maxi : 20 %	maxi 5 %	mini : 80 %	

Annexe VII - Tableau 3 : Ratios Prudentiels des Systèmes de Crédit Solidaire

Ratios	Limitation opérationnelle autre que Ep/Cdt	Réserve générale	Couverture des Emplois par des Ressources Stables	Prêts aux Dirigeants	Norme de liquidité	Observations
Réseau						
Nyéta Musow	0	nd	5%	nd	235%	
Nayra/Nef	0	30%	24%	4,10%	11653%	
Pleyeli	0	40%	47%	0,75%	188,90%	
Faad Layidu	0	néant	11%	nd	1255,60%	
CANEF	0	40%	1%	0%	208,7	
Misellini	0	nd	nd	nd	nd	
Normes	maxi : 5 %	40%	maxi : 100 %	maxi 20 %	mini : 80 %	

Annexe VIII - Tableau 1 : Indicateur de Performance des réseaux mutualistes

Indicateur	Efficience	Auto suffisance opérationnelle	Capitalisation	Couverture de Fgale P. Fin	Sujection ou Subvention	Rentabilité
Réseaux						
Kato Jiginew	15,06%	94,91%	22,74 %	130,50%	23,17%	0,48%
Nyésigiso	27,19%	44,18%	35,40%	0,63%	23,25%	1,99
Kondo Jigima	17,21%	53,25%	0,41%	0,64%	40%	-7,38
CRMD	9,01%	73,65%	33,92%	135,29%	56%	2,45%
Jigiyasoba	9,51%	60,52%	49,42%	0,82%	24,23%	4,01%
CECRA / Nyetasso	9,44%	94,08%	44,73%	402,44%	6,12%	2,01%
Mako	11,79%	135,63%	37,47%	321,66%	15,85%	8,30%
Wouri Crédit/Epargne	10,22%	50,58%	78,32%	50,58%	-	-4,10%
Sutra-So	nd	nd	55,65%	nd	-	5,68%
CMEC	4,23%	91,96%	38,65%	115,39%	132,28%	3,60%
Tonus	7,74%	66,05%	662,13%	273,02%	32,68%	7,74%
Jéméni	14,95%	90,19%	12,77%	108,09%	8,74%	2,28%
CAMEC	13,62%	18,64%	36,54%	24,59%	194,22%	-2%
Demesow	27,12%	3,97%	26,85%	4,38%	97,17%	-24,64%
Sudu-Diawdi	13,35%	86,30%	40,19%	116,60%	0%	1,05%
SG-2000	15,65%	55,91%	61,98%	289,68%	39,93%	4,57%
Yeretaso	15,29%	76,94%	20,24%	316,94%	2,37%	1,73%
Faso Jigi	14,28%	84,00%	89,90%	192,77%	46,34%	4,06%
Norme acceptable	0 à 110	160 à 210%	210 à 260%	100,00%	0,00%	0,50%

Annexe VIII - Tableau 2: Indicateurs de Performance des Réseaux CVECA

Indicateur	Efficience	Autosuffisance Opérationnelle	Capitalisation	Couverture de Frais Généraux par le Pdt.F.Net.	Sujetion aux Subvention	Rentabilité	Observations
Réseau							
CVECA/1ère région	9,2	105,5	58,7	139,1	7,8	1,6	
Assoc.Danaya Kita	8,1	117,7	51,9	160,2	6,6	2,0	
Assoc.Sinisigi BAF.	11,2	89,9	72,3	113,9	9,9	0,9	
CVECA/Office Niger	4,4	58,4	*	227,0	*	2,7	
Assoc.Macina	5,1	149,2	*	181,7	*	3,7	
Assoc.Kalari	4,1	153,3	*	220,4	*	2,3	
Assoc.Kouroumari	4,6	154,8	*	243,0	*	3,4	
PASACOOP	6,2	228,1	67,1	394,1	5,6	9,6	
Assoc.San	6,9	233,4	80,6	371,6	5,0	10,8	
Assoc.Djenné	5,1	215,8	48,0	463,7	6,9	7,6	
PASECA Kayes	2,8	224,7	48,5	927,4	38,5	6,8	
CVECA Pays Dogon	23,5	26,7	13,0	48,5	4,7	9,7	
Assoc.Koro	34,2	15,2	10,9	30,8	2,5	24,0	
Assoc.Bandigara	11,2	60,1	20,0	79,3	4,1	2,4	
Assoc.Bankass	12,9	61,1	11,9	89,1	9,5	7,5	
Norme	0 à 110	160 à 210	210 à 260	mini : 100	-	mini : 0,50	

Annexe VIII - Tableau 3 : Indicateurs des Performances Réseaux de crédits solidaires

(en %)

Indicateur	Efficience	Autosuffisance opérationnelle	Capitalisation	Couverture des Frais.Généraux pour les P.F net	Sujétions aux subventions	Rentabilité	Observations
Réseau							
NYETA MUSOW	19,2	90,2	143,9	160,2	28,2	9,3	
NAVRAL / NEF	23,4	46,8	65,7	59,2	110,7	6,9	
PIYELI	39,4	68,6	162,5	79,6	41,1	-3,8	
CANEF	21,8	127,4	124	166,1	0	6,6	
FAAF LAYIDU	17,5	25,8	1296	42,5	0	-6,8	
Norme acceptable	0 à 110	160 à 210	210 à 260	100 et +	0	0,5	

Efficience	=	Frais généraux + autres charges et dotations aux Amortissements et aux provisions Actif Total
Autosuffisance opérationnelle	=	Produit financier Net Frais généraux autres charges + dotations aux Amortissements et aux Provisions
Capitalisation	=	Fonds Propres et assimilés Total passif exigible
Couverture des frais généraux par les Produits Financiers Nets =	=	Produit Financier Net Frais généraux + autres charges
Sujétion au subventions	=	Subvention d'exploitation + quote-part des subventions virée au résultat Produit Financier + autres produits financiers
Rentabilité	=	Excédent et déficit de la période Actif Total

Annexe IX - Tableau 1 : Qualité du Portefeuille des Réseaux Mutualistes

Indicateur	Taux de recouv. du Portefeuille (%)	Taux de recouv. créance en souffrance (%)	Créance en souffrance (F/CFA 000)	Taux de dégradation %
Réseau				
Kato Jigineuw	nd	16,27	449.993	11,72
Nyésigiso	nd	53,57	150.627	3,99
Kondob Jigima	nd	39	83.926	5,48
CRMD	nd	nd	167.134	8,48
Jigiyasoba	98,76	nd	2.296	1,45
CECRA NYETASO	nd	nd	1.645	6,96
NAKO	nd	34,79	14.573	9,77
CREC Buntunjo	nd	nd	3.529	6,08
Wouri Crédit/Epargne	nd	nd	0	0
Soutra - so	nd	nd	5.627	26,75
CMÉC	nd	nd	0	0
TONUS	nd	nd	29	1,2
Jéméni	97,83	nd	40.045	5,53
CAMEC	nd	nd	186	0,7
DEMESOW	nd	nd	0	0
Sudu Diawdi	nd	nd	560	9,04
SG 2000	nd	nd	872	9,05
Yérétaso	nd	nd	526	15,21
Faso Jigi	63,88	nd	6784	15,01

nd : non disponible

Annexe IX - Tableau 2: Qualité du portefeuille des CVECA

Indicateur	Taux de recouv. du Portefeuille (%)	Taux de recouv. Crédit en souffrance (%)	Crédit en souffrance (Fcfa 000)	Taux de dégradation %	Observations
Réseaux					
CVECA 1ère région	98%	nd	7 108	2%	
Danaya	98%	nd	5 221	2%	
Sini Sigui	99%	nd	1 887	2%	
CVECA - O.N	98,2%	nd	6 279	0,5%	
Macina	99,5%	nd	363	0,2%	
Kalari	98,4%	nd	2 588	0,3%	
Kroumari	97,6%	nd	3 328	0,8%	
CVECA P. DOGON	90%	44%	66 492	20,9%	
Koro	81%	40%	57 064	28,8%	
Bandiagara	94%	52%	3 831	7,8%	
Bankass	96%	39%	5 597	7,9%	
PASACOOP	92%	60%	5 654	2,9%	
San	95%	67%	3 404	2,6%	
Dienné	89%	52%	2 250	3,4%	
PASECA	99,5%	0	366	0,5%	

nd : non disponible

(1) donnée du bilan contre 22875 donné au tableau des données générales

Annexe IX - Tableau 3: Qualité du Portefeuille des Systèmes de Crédits Solidaires

(en %)

Indicateur	Taux de recouv. du Portefeuille %	Taux de recouv. créances en souffrance %	Créances en souffrance (F/CFA 000)	Taux de dégradation %	Observations
Reseau					
Nyéta MUSOW	100	0	0	0	
Nayral / Nef	100	100	0	0	
Piveli	98	nd	158.235	4	
CANEF	98	nd	19.247	3,4	
FAAF - LAYIDU	67	0	53.025	14,5	
Misselini	nd	nd	nd	nd	

nd : non disponible

Calcul de la qualité du Portefeuille

Taux Recouvrement du portefeuille	=	Recouvrement sur prêt interne au cours de l'exercice Recouvrement sur prêt attendu au cours de l'exercice
Taux de Recouvrement des créances en souffrance	=	Recouvrement effectif sur les créances en souffrance Total des créances en souffrance
Taux de dégradation du Portefeuille	=	Montant des créances en souffrance l'encours de crédit

Annexe X - Tableau 1: Situation globale des charges

(en milliers de F CFA)

Charges Systèmes	Charges financières	Achats Soes extérieure	Impôt et taxes	Charges de personnels	Autres Charges	Dot. Amort.	Provisions exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Total
Mutualistes	436 820	973 546	1 368	867 720	897 352	233 486	746 968	71 457	4 028 717
CVECA	180 586	85 928	1 285	7 374	72 657	23 857	75 610	11 622	458 919
Crédit Solidaire	28 484	147 349	289	231 835	119 685	80 315	64 760	67 850	740 566
TOTAL	645 890	1 206 823	2 941	1 106 929	889 694	337 658	887 338	150 929	5 228 202

Annexe X - Tableau 2: Tableau des charges des Réseaux mutualistes

(en milliers de FCFA)

Réseaux	Charges financières	Achats Sces extérieurs	Impôt taxes	Charges de personnels	Autres charges	Dot. amort.	Provision	Charges except.	Total
Kaflo jiginew	178 938	298 876	319	231 216	237 421	83 079	204 887	18 883	1 253 619
Nyésigiso	186 641	434 045	-	890	421 249	331 101	72 373	402 044	40 520
Kondo Jigima	36 404	110 564	-	-	92 251	52 329	20 592	31 410	2 614
CRMD	4 908	47 552	144	41 381	30 507	31 084	68 986	1 000	225 562
Jéméni	14 674	51 313	-	45 781	34 878	9 217	16 968	5 478	170 289
CMEC	1 121	1 972	-	-	-	2 702	-	-	5 795
Wouri Crédit/EP.	349	413	-	1 241	62	-	-	-	2 055
CAMEC	720	2 712	3	6 060	1 644	3 237	82	-	14 458
Sutra-So	-	-	-	-	-	-	5 600	-	5 600
Tonus	-	-	-	-	-	63	7	-	70
Sudu - Diawdji	-	1 246	-	300	125	139	448	-	2 258
Demesow	-	595	-	110	20	75	-	-	800
Yarelaso	-	136	-	60	2	95	526	-	819
Cecra Nyéaso	361	370	-	335	97	1 774	860	-	3 797
Jigiyasoba	10 779	18 565	-	24 120	8 362	4 457	3 551	-	69 834
Buntunjo	547	597	-	1 237	226	1 000	4 951	156	8 714
SG 2000	481	765	-	-	35	1 058	478	1 903	4 720
Faso Jigi	897	3 825	12	2 399	543	2 541	6 170	903	17 290
TOTAL	436 820	973 546	1 368	867 720	697 352	233 486	746 968	71 457	4 028 717

Annexe X - Tableau 3: Tableau des Charges des Réseaux CVECA

(en milliers de F CFA)

Réseaux	Charges financières	Activités Services extérieurs	Impôt et taxes	Charges de personnels	Autres Charges	Dot. Amort.	Provisions	Charges exceptionnelles	Total
CVECA/1ère région	39 594	30 457	-	11 460	7 757	5 415	4 380	99 063	
CVECA/Pays Dogon	44 228	18 267	1 285	-	46 594	4 769	49 317	1 154	165 614
CVECA/Office Niger	76 156	34 878	-	-	12 289	4 540	16 653	6 053	150 569
PASACOOP	18 320	2 058	-	7 374	1 634	4 010	4 041	10	37 447
PASECA Kayes	2 288	268	-	-	680	2 781	184	25	5 226
TOTAL	180 586	85 928	1 285	7 374	72 657	23 857	75 610	11 622	458 919

Annexe X - Tableau 4: Tableau des Charges des Crédits solidaires

(en milliers de F CFA)

Réseaux	Charges financières	Achats Services extérieurs	Impôt taxes	Charges personnelles	Auto Charge	Dot. Amort.	Provision	Charges exceptionnelles	Total
Nyéta Muso	1 589	9 466	79	14 090	1 607	2 385	8 900	176	38 292
Nayral / Nef	5 176	5 437	-	9 203	-	3 906	-	-	23 722
FAAF Layidu	-	9 866	209	9 592	53 154	12 639	34 367	12 696	132 523
CANEF	18 348	52 803	-	74 165	19 174	33 655	10 634	13 573	222 352
PIYELI	3 371	69 777	-	124 785	45 750	27 730	10 859	41 405	323 677
TOTAL	28 494	147 349	288	231 835	119 685	80 315	64 760	67 850	740 566

Annexe XI

Point d'exécution du Plan d'action pour la microfinance année 2000

Activité	Réfinancement des opérations		Consolidation extension auto d'équip.Fonction		Appui institutionnel	Formation	Etudes générales	Total prévision 99-02	Total réalisation	% réalisatiion 99 et 2000/Prévi. totale
	Prév. 2000	Réalisation 2000/89et2000	Prév. 2000	Réalisation 2000/89et2000						
Sources Financière										
KFW(BNDA)	3065,0	0,0	nd	10,0	0,0	250,1	21,9	21,9	0	0
FIDA	300,0	20,9	20,9	515,0	112,9	227,3	9,0	9,0	4,7	4,7
ACDI/IFCD	148,4	0	0	708,9	68,8	778,3	0,0	31,3	0	0
Pays Bas	-	248,4	358,9	-	13,4	51,9	57,3	85,8	7,4	7,4
GTZ	-	-	115,0	102,4	150,5	23,7	51,5	18,1	23,1	29,4
PDSF/SFD	-	-	-	-	-	50,0	-	-	-	1206,8
Etat Mal BMS	-	0	1500,0	-	-	-	-	-	-	1500,0
SFI	0	0	nd	0	0	0	0	0	0	0
PNUD/BROAD	-	-	-	115,0	0	0	-	-	424,0	0
BNDA	-	2456,5	4980,5	0	0	0	0	0	0	2456,5
BIM-SA	-	0	275,0	0	0	0	0	0	0	275,0
Belgique (SOS fair)	-	-	165,0	-	0	0	0	0	0	165,0
USAID	-	-	268,0	0	806,5	1305,5	voir NB	0	voir NB	voir NB
AFD (BNDA)	0	0	0	811,0	347,7	743,4	0	0	0	2731,0
TOTAL	3513,4	2725,8	7169,3	2160,9	1452,8	3508,0	111,9	249,5	30,2	35,2

NB : * La réalisation totale de 1620,1 millions de USAID englobe celles réalisées en 2000, relative au volets appui institutionnel, la formation et les études (soit 813,6 millions de francs CFA) qui selon la source, n'ont pu être désagrégées par rubrique
 ** Les réalisations de l'USAID ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres.